



St-Cergue, le 1^{er} juillet 2011

PREAVIS MUNICIPAL No 16/2011

concernant une demande de renouvellement du Droit Distinct Permanent (DDP) du Camping Caravaning Club Vaudois pour une durée de 30 ans à un tarif préférentiel de Fr. 1,50

Déléguée municipale : Véronique Andersson

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but d'accorder au Camping Caravaning Club Vaudois l'autorisation de renouveler leur Droit de Superficie pour une durée de 30 ans au tarif privilégié de Fr. 1,50 le m².

Exposé des motifs

En fin d'année 2010, la Municipalité était approchée par la Direction du Camping Caravaning Club Vaudois (CCCV) pour lui faire part de son projet de réaliser de gros investissements pour la modernisation de son site de Saint-Cergue.

Dans l'optique de cet investissement, le CCCV a demandé un renouvellement du bail avant son terme pour une durée de 30 ans.

Reçu en séance de Municipalité le 24 janvier 2011, les dirigeants du CCCV ont fait part de leur situation financière difficile et de la problématique du renouvellement du droit de superficie au tarif en vigueur en demandant une exemption de la redevance pour les années futures.

La municipalité, dans sa séance du 11 avril a refusé d'entrer en matière pour une exonération et a proposé un nouveau contrat de DDP au tarif privilégié de Fr. 1,50 le m².

En effet, au vu du manque important de structures d'hébergement touristiques dans notre région d'une part et de la nécessité de moderniser le camping afin d'y maintenir une bonne qualité d'accueil d'autre part, la municipalité a été sensible au fait que le CCCV décide d'effectuer des travaux pour un montant de Fr. 160'000.- et tient par un geste significatif à leur montrer son soutien. Le camping est un élément important dans une commune qui se veut touristique !

L'effort consenti par la Municipalité est subordonné au fait que le CCCV entreprenne les mesures annoncées visant à la réfection des infrastructures existantes, ainsi qu'à la poursuite des contacts avec Nyon Région Tourisme et le site des Cheseaux-Dessous afin de bénéficier de ces synergies et de redynamiser ce camping.

En résumé, le CCCV paie à ce jour un DDP au tarif de Fr. 2,23 le m2.

La surface du DDP du camping est de 6500 m2.

Un renouvellement de bail à des conditions normales ferait passer le tarif à Fr. 3.84 le m2.

La conséquence de l'acceptation du tarif privilégié de Fr. 1,50 le m2 correspond à une diminution de la redevance annuelle de Fr. 4770.- par rapport à celle payée actuellement.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'accepter le renouvellement du DDP du Camping Caravanning Club Vaudois pour une durée de 30 ans à un tarif préférentiel de Fr. 1,50**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 juillet 2011

Le Syndic

Au nom de la Municipalité

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol